

# AIKT

FOR  
WALLONIA



ÉLECTIONS COMMUNALES 2024

## 20 PRIORITÉS

POUR AGIR LOCALEMENT AU  
DÉVELOPPEMENT DE NOTRE RÉGION

Entreprendre ensemble,  
pour une Wallonie  
prospère et durable.

**akt** **FOR**  
**WALLONIA**

[WWW.AKT.BE](http://WWW.AKT.BE)

# Les communes, partenaires du renouveau économique wallon !

Les élections communales d'octobre 2024 représentent une réelle opportunité pour les communes et les autorités supra communales de jouer un rôle déterminant dans le redéploiement de la Wallonie. Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps rassembler les efforts pour assurer un avenir prospère et durable à notre région.

Les entreprises sont au cœur de cette dynamique, et elles ont besoin d'un environnement favorable pour se développer. Les communes disposent de **CINQ LEVIERS MAJEURS** pour contribuer à la relance économique :



Les choix qui seront posés à l'échelle communale pour les six prochaines années peuvent améliorer la capacité de la Wallonie à bâtir une économie plus forte au bénéfice de toutes et tous.

Ce document présente **20 RECOMMANDATIONS** pour renforcer la collaboration entre les entreprises et les pouvoirs locaux. Nous encourageons les candidats de tous horizons à s'en inspirer et à intégrer ces propositions dans leurs actions futures.

Ensemble, faisons de la Wallonie une région dynamique, innovante et durable, où le développement économique va de pair avec le bien-être de ses habitants et habitantes.



## LEVIER 1

# Accueil des entreprises

Le territoire communal est un lieu d'accueil des activités économiques (petites, moyennes et grandes entreprises de production, de transformation ou encore de distribution). A travers leurs actions, les villes et communes wallonnes doivent adopter une attitude d'ouverture à l'égard des acteurs économiques.

La mise en œuvre du Code du Développement Territorial ou les procédures d'octroi des permis d'environnement requièrent une attention particulière dans la politique communale et l'organisation des services de l'urbanisme et de l'environnement.

## RECOMMANDATIONS

- 01.** Inscrire l'accueil d'entreprises dans les documents stratégiques (Plan Stratégique Transversal notamment) et planologiques communaux (particulièrement dans le Schéma de Développement Communal).
- 02.** Accompagner les entreprises dans leurs demandes de permis, notamment en organisant des réunions de projet et en expliquant les procédures. Assurer également le respect des délais légaux et mettre en place des procédures simplifiées et digitalisées pour accélérer les projets stratégiques.
- 03.** Utiliser avec parcimonie le mécanisme des charges d'urbanisme en intégrant la volonté du législateur : prendre en compte significativement l'impact positif des projets pour les estimer et assurer la proportionnalité des charges.
- 04.** Simplifier les démarches administratives et créer un cadre favorable aux entreprises, tout en garantissant la cohérence avec la législation existante et en évitant d'aller au-delà des exigences réglementaires en vigueur.



## LEVIER 2

# Investissements publics

Les pouvoirs locaux, grâce à leur proximité, leurs compétences et leurs investissements, contribuent directement au développement de la société et de son économie. Les investissements publics locaux répondent aux besoins en infrastructures, services, et équipements de la population, tout en relevant les défis actuels, dont la transition énergétique. Il est essentiel que l'argent public investi localement soutienne l'activité économique et favorise un développement durable.

## RECOMMANDATIONS

- 05.** Développer et intensifier une programmation d'investissements et d'entretien en infrastructures et équipements techniques et technologiques, sans oublier les infrastructures situées dans les parcs d'activité économique ayant été rétrocédées à la commune.
- 06.** Optimiser la gestion des actifs communaux en établissant un inventaire complet des patrimoines bâtis (comme les routes, ponts, et égouts), en évaluant leur état et en planifiant les travaux d'entretien à court, moyen et long termes.
- 07.** Optimiser l'effet multiplicateur des travaux sur l'économie régionale en stimulant, dans le cadre des marchés publics, la qualité et la concurrence wallonnes en réduisant la cyclicité des travaux (viser la stabilité des investissements annuels) avec une attention particulière pour les fournisseurs de proximité tout en respectant les règles des marchés publics.
- 08.** Répondre aux enjeux démographiques et sociaux par une politique active et volontaire en matière de rénovation et de création de logements abordables et durables.
- 09.** Repenser nos villes et communes pour en faire des smart cities, grâce à des technologies innovantes et en impliquant activement les entreprises ainsi que les acteurs de la recherche et de l'innovation.
- 10.** Faciliter le financement et le co-investissement avec le secteur privé dans les projets d'énergie renouvelable et créer une adhésion sociétale autour des projets de ce type.



## LEVIER 3

# Sécurité et salubrité publiques

La commune exerce un pouvoir général de police administrative, veillant au maintien de l'ordre public, notamment en assurant la sécurité, la salubrité et la tranquillité sur son territoire. Ces actions concernent aussi bien les citoyens que les entreprises implantées sur le territoire communal.

## RECOMMANDATIONS

- 11.** Garantir la sécurité publique sur le territoire communal en développant une politique de prévention et de lutte contre la délinquance notamment urbaine et l'atteinte aux biens (vols, dégradations...).
- 12.** Mener une politique de mobilité qui répond aux besoins des entreprises, de leurs employés, clients et fournisseurs, tant en centre-ville (avec un plan de logistique urbaine) qu'en périphérie et dans les villages.
- 13.** Participer à "Wallonie Plus Propre", financée par le monde économique et Fost Plus, visant à lutter contre les déchets et dépôts sauvages, sans développer des initiatives mettant à mal cette stratégie.
- 14.** Eviter de concurrencer le secteur privé en matière de collecte et traitement des déchets non ménagers.



## LEVIER 4

# Enseignement

L'enseignement est une compétence majeure des communes et provinces. En effet, l'enseignement primaire communal accueille 50% des jeunes du primaire et l'enseignement secondaire provincial, 15% des jeunes du secondaire. En complément des budgets de la Communauté française, les communes et provinces consacrent des moyens budgétaires importants à l'enseignement.

## RECOMMANDATIONS

- 15.** S'approprier les objectifs repris dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.
- 16.** Continuer à sélectionner les enseignants et les équipes de direction avec rigueur, en reconnaissant l'importance de la qualité de l'enseignement pour la progression des élèves.
- 17.** Se concentrer dans l'enseignement primaire sur le français, les mathématiques, l'éveil et une deuxième langue. L'enseignement qualifiant provincial doit privilégier les options menant vers les fonctions critiques des domaines techniques.



## LEVIER 5

# Gouvernance et finances publiques

La gestion locale doit être effectuée au niveau le plus approprié, et cela implique parfois une approche supra-communale. De plus, il est souvent mal compris que les entreprises contribuent proportionnellement plus aux taxes additionnelles au précompte immobilier que les ménages.

En 2024, les communes wallonnes ont collecté 1,267 milliard d'euros en taxes additionnelles au précompte immobilier. Sur ce montant, 307 millions provenaient des entreprises<sup>(1)</sup> et 880 millions des habitations<sup>(2)</sup>. En divisant ces chiffres par le nombre d'entreprises et de ménages respectifs, on obtient une contribution moyenne de :

- 3.793 € par entreprise,
- 539 € par ménage.

En moyenne, l'investissement immobilier d'une entreprise génère donc des recettes en précompte immobilier plus élevées pour les communes que l'habitation d'un particulier.

(1) Parcelles cadastrales affectées à l'industrie, le stockage, les commerces et les bureaux.

(2) Parcelles affectées aux maisons et appartements.

## RECOMMANDATIONS

- 18.** Relancer un processus de fusion cohérent et concerté de communes et/ou le renforcement des supra-communalités absorbant des compétences communales dans une recherche d'efficacité globale et d'économies d'échelle.
- 19.** Optimiser la gestion des ressources humaines pour offrir des services de qualité tout en contrôlant les coûts, afin de permettre un équilibre entre les priorités communales et provinciales.
- 20.** Respecter le principe de la paix fiscale en n'augmentant pas la fiscalité et en n'instaurant aucune nouvelle taxe sur l'activité économique.

AKT.BE

**AKT** FOR WALLONIA